



Tutelle mariage a l etranger

Par **Lars**, le **02/12/2019** à **12:04**

Bonjour je souhaiterais me marier avec une jeune fille qui habite en Algérie je suis sur sur tutelle que sont les procédures

je peux lui faire les papiers pour venir à Paris ?

Demander un visa

tel xxxxxxxxxxxx

Par **youris**, le **02/12/2019** à **14:00**

bonjour,

ce n'est pas vous qui avez le pouvoir de " faire les papiers " pour que cette jeune fille vienne en france.

elle doit demander un visa dans un consulat de france en algérie.

de votre côté, comme vous êtes placé sous tutelle, vous devez en informer votre tuteur en application de l'article 460 du code civil ci-dessous:

[quote]

La personne chargée de la mesure de protection est préalablement informée du projet de mariage du majeur qu'il assiste ou représente.

[/quote]

salutations